



## PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel  
Pôle environnement et guichet unique ICPE

### **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Révision du Plan de Prévention du Risque inondation Loire  
du secteur compris entre NEVERS et SAINT-LÉGER-DES-VIGNES**

**communes d'AVRIL-SUR-LOIRE, BÉARD, CHEVENON, DRUY-PARIGNY,  
FLEURY-SUR-LOIRE, IMPHY, LUTHENAY-UXELOUP, SAINT-OUEN-SUR-LOIRE,  
SAUVIGNY-LES-BOIS et SOUGY-SUR-LOIRE**

**Direction départementale des territoires de la Nièvre**

Par arrêté préfectoral n° 58-2019-09-16-001 du 16 septembre 2019, il sera procédé, du **mardi 8 octobre 2019 à partir de 9h00 au vendredi 8 novembre 2019 jusqu'à 17h00**, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la révision du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) Loire du secteur compris entre NEVERS et SAINT-LÉGER-DES-VIGNES, concernant les communes d'AVRIL-SUR-LOIRE, BÉARD, CHEVENON, DRUY-PARIGNY, FLEURY-SUR-LOIRE, IMPHY, LUTHENAY-UXELOUP, SAINT-OUEN-SUR-LOIRE, SAUVIGNY-LES-BOIS et SOUGY-SUR-LOIRE.

À l'issue de la procédure, le Plan de Prévention du Risque inondation Loire du secteur compris entre NEVERS et SAINT-LÉGER-DES-VIGNES éventuellement amendé, sera approuvé par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

M. Michel TELLIER a été désigné président de la commission d'enquête et MM. Alain MICHEL et Dominique FREYLONE membres de la commission d'enquête par M. le Président du Tribunal Administratif de DIJON.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre à l'adresse suivante : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"). Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête,
- sur support papier, à la mairie d'IMPHY (siège de l'enquête), AVRIL-SUR-LOIRE, BÉARD, CHEVENON, DRUY-PARIGNY, FLEURY-SUR-LOIRE, LUTHENAY-UXELOUP, SAINT-OUEN-SUR-LOIRE, SAUVIGNY-LES-BOIS et SOUGY-SUR-LOIRE. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par l'un des membres de la commission d'enquête,
- au siège des communautés de communes LOIRE ET ALLIER, SUD-NIVERNAIS et NIVERNAIS-BOURBONNAIS.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie d'IMPHY à l'attention du président de la commission d'enquête. Ces dernières seront annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

L'enquête publique concerne le territoire des communes d'AVRIL-SUR-LOIRE, BÉARD, CHEVENON, DRUY-PARIGNY, FLEURY-SUR-LOIRE, IMPHY, LUTHENAY-UXELOUP, SAINT-OUEN-SUR-LOIRE, SAUVIGNY-LES-BOIS et SOUGY-SUR-LOIRE.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"),
- à la Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE,
- à la mairie d'AVRIL-SUR-LOIRE, BÉARD, CHEVENON, DRUY-PARIGNY, FLEURY-SUR-LOIRE, IMPHY, LUTHENAY-UXELOUP, SAINT-OUEN-SUR-LOIRE, SAUVIGNY-LES-BOIS et SOUGY-SUR-LOIRE,
- au siège de la communauté de communes LOIRE ET ALLIER, SUD-NIVERNAIS et NIVERNAIS-BOURBONNAIS.

Au moins un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie d'IMPHY siège de l'enquête publique :

- mardi 8 octobre 2019 de 9H00 à 12H00
- vendredi 8 novembre 2019 de 14H00 à 17H00

à la mairie LUTHENAY-UXELOUP le :

- jeudi 10 octobre 2019 de 9H00 à 12H00

à la mairie d'AVRIL-SUR-LOIRE le :

- vendredi 11 octobre 2019 de 14H00 à 17H00

à la mairie de CHEVENON, le :

- mardi 15 octobre 2019 de 14H00 à 17H00

à la mairie de SAUVIGNY-LES-BOIS, le :

- samedi 19 octobre 2019 de 9H00 à 12H00

à la mairie de BÉARD, le :

- vendredi 25 octobre 2019 de 15H00 à 18H00

à la mairie de SAINT-OUEN-SUR-LOIRE, le :

- vendredi 25 octobre 2019 de 14H00 à 17H00

à la mairie de FLEURY-SUR-LOIRE, le :

- lundi 28 octobre 2019 de 14H00 à 17H00

à la mairie de DRUY-PARIGNY, le :

- jeudi 31 octobre 2019 de 14H00 à 17H00

ainsi qu'à la mairie de SOUGY-SUR-LOIRE, le :

- mardi 5 novembre 2019 de 14H00 à 17H00

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Mme Sylvie LÉBOUAR – Direction départementale des territoires de la Nièvre – 24 rue Charles Roy – 58000 NEVERS (Tél : 03.86.71.52.57 – e-mail : [sylvie.lebouar@nievre.gouv.fr](mailto:sylvie.lebouar@nievre.gouv.fr)).